



# Le Grand Baptiste

16 février 2026

Bonjour à tous,

Des journées plus douces ont commencé à se pointer le bout du nez !

Voici des informations importantes pour les prochaines semaines. Bonne lecture !

## **Stationnements réservés au personnel des écoles Chomedey-de-Maisonneuve et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle**

Le stationnement qui se trouve derrière l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve et qui est accessible par une entrée sur la rue Desjardins est **strictement réservé** au personnel de l'école secondaire.

Le stationnement qui se trouve entre les rues de Rouen et Hochelaga et dont l'entrée est sur le boulevard Pie-IX est **strictement réservé** au personnel de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Les membres du personnel paient pour s'assurer d'une place de stationnement. Il est arrivé que des enseignants arrivent en retard en classe parce que des parents s'y étaient garés quelques minutes pour aller reconduire leur enfant. Nous vous demandons de respecter le caractère privé de ce stationnement.

## **Téléchargez l'application *Clic école* !**

Depuis quelques semaines, l'application *Clic école* est en service. Vous pouvez l'utiliser sur votre téléphone et votre tablette. Développée par le gouvernement du Québec, cette application mobile rassemble au même endroit plusieurs informations importantes concernant votre enfant.

*Clic école* remplace l'application *mParent*, que nous utilisons depuis plusieurs années. En mars, *mParent* cessera de fonctionner. À partir de ce moment, toutes les communications de l'école par application mobile passeront uniquement par *Clic école*.

Téléchargez dès maintenant *Clic école* sur votre téléphone ou tablette :

- iPhone ou iPad : App Store d'Apple
- Appareils Android : Google Play Store

Ce que vous pouvez faire avec *Clic école* :

Vous pouvez consulter :

- les bulletins,
- les relevés fiscaux,
- les états de comptes (incluant l'affichage des soldes), · les évaluations prévues, les devoirs et les résultats d'évaluation,
- l'historique des absences ou retards,

- le calendrier scolaire (incluant les journées pédagogiques).

Vous pouvez aussi :

- signaler une absence,
- appeler facilement l'école ou le service de garde grâce à un accès rapide dans l'application.

Pour les parents qui utilisent un ordinateur : Même si *mParent* ne fonctionnera plus, vous pourrez toujours accéder au Portail Parents MOZAÏK à partir d'un navigateur web. Pour plus d'information, consultez la page suivante : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/boite-outils/clic-ecole>

## **Vous déménagez?**

Il est primordial que vous informiez le secrétariat de l'école aussitôt que vous avez pris la décision de déménager et que vous connaissez votre nouvelle adresse. En effet, l'organisation de la prochaine année scolaire repose sur le nombre d'élèves qui fréquenteront notre école. Un seul élève en plus ou en moins peut parfois entraîner la nécessité de réorganiser les groupes. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

## **Absences et retards**

Pour le bon déroulement de la journée, veuillez s.v.p., signifier l'absence de votre enfant très **tôt le matin sur le répondeur en téléphonant au secrétariat 514 596-5130** et en **donnant la raison** de celle-ci. Vous pouvez également envoyer un courriel à [sjblasalle@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:sjblasalle@cssdm.gouv.qc.ca) ou signaler l'absence sur *mparents* ou *Clic école*. Pour bien commencer la journée, tous les élèves doivent **être ponctuels à l'école**. Les retards entraînent souvent des difficultés académiques chez l'élève et dérangent plusieurs membres du personnel, dont le groupe et son enseignant. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration.

## **Travaux préventifs de réparation des plafonds**

Nous souhaitons vous informer qu'à la suite d'un financement accordé au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) par le ministère de l'Éducation, l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle a été ciblée pour bénéficier de travaux préventifs de réparation de plafonds.

Cette initiative est déployée dans plusieurs écoles du CSSDM et vise à préserver la qualité et la sécurité des bâtiments scolaires. Il s'agit d'une démarche préventive pour certaines zones de l'école afin d'assurer la durabilité des plafonds. Les interventions visent à retirer et remplacer les sections de plâtre à réparer, puis à remettre en état les finis et la peinture des plafonds.

### **Travaux à venir**

Il est prévu que les travaux débutent dans les prochaines semaines et se poursuivent jusqu'à la fin du printemps. Nous mettons tout en place pour que les élèves poursuivent leurs apprentissages et leurs activités comme à l'habitude.

### **Mesures de sécurité**

L'ensemble des opérations respecte les normes établies par le CSSDM et les organismes régissant le domaine du travail et de la construction. Des firmes externes expertes en hygiène du travail et en prévention de la santé et de la sécurité des usagers sont mandatées, afin d'assurer le suivi et la surveillance des opérations tout au long du chantier. Toutes les mesures sont mises en place afin de garantir la sécurité des élèves et des membres du personnel.

Les parents des groupes qui seront directement concernés par ces travaux en seront informés dès que nous aurons de plus amples informations.

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre collaboration dans le cadre de ces travaux d'entretien préventif, qui permettront de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour notre communauté scolaire.

## **Trousse Anti-Troll**

Les réseaux sociaux peuvent vous paraître compliqués. Voici un guide complet pour vous permettre de mieux les comprendre et savoir comment réagir lorsque votre enfant vit une situation de cyberintimidation.

[Guide pour les parents - La Trousse Anti-Troll](#)

## **Calendrier des épreuves ministérielles de juin 2026**

4<sup>e</sup> année lecture : 3 et 4 juin

4<sup>e</sup> année écriture : 8, 9 et 10 juin

6<sup>e</sup> année lecture : 1<sup>er</sup> et 2 juin

6<sup>e</sup> année écriture : 3 et 4 juin

6<sup>e</sup> année mathématique : 9, 10 et 11 juin

## **Conseil d'établissement**

Les réunions du conseil d'établissement se tiennent à l'école, à 18 h. Ces réunions sont ouvertes au public. Les prochaines rencontres auront lieu les 10 mars, 14 avril et 9 juin.

## **Remise du bulletin de la 2<sup>e</sup> étape et rencontres de parents.**

La deuxième étape de l'année scolaire s'est terminée le 13 février.

Le bulletin scolaire de votre enfant sera disponible sur **Mozaik** et **Clic école** le 26 février.

Pour cette 2<sup>e</sup> étape, les enseignants rencontreront **principalement** les parents d'enfants qui présentent des défis d'apprentissage ou de comportement. Cette rencontre permettra d'échanger et de convenir de moyens pour améliorer la situation. Si tel est le cas, l'enseignant(e) vous recevra une invitation à une rencontre.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler toute l'importance de votre collaboration afin de soutenir les efforts de votre enfant pour que celui-ci parvienne à une réussite dont il sera fier.

## **Journées de la persévérance scolaire**

Du 16 au 20 février 2026, la 22<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire soulignera le rôle fondamental que nous avons toutes et tous à jouer pour motiver les jeunes, les accompagner dans leur parcours scolaire et les soutenir dans leur persévérance.

Tous les gestes d'encouragement, d'accompagnement, de félicitations et d'écoute s'additionnent pour aider à insuffler à nos jeunes l'énergie, la détermination et la persévérance dont ils ont besoin pour poursuivre la route vers la fin de l'année scolaire. Les JPS célèbrent donc encore cette année le rôle essentiel de l'entourage dans le parcours de tous les jeunes, afin de leur offrir ce dont ils ont besoin pour croire en leurs rêves, révéler leur potentiel et persévérer.

Pour en savoir plus : <https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr>

## **Offre de formations gratuites pour les parents**

Notre école met à votre disposition un abonnement aux Parcours Parents, une ressource en ligne qui vous offre des contenus concrets et inspirants pour soutenir votre rôle de parent au quotidien. Ce mois-ci, nous vous partageons également un aperçu des nouveaux contenus qui arriveront en 2026.

[Visionnez la bande-annonce](#)

### **Activer votre accès**

Votre accès est gratuit, offert par l'école et s'active en moins de 10 secondes.

<https://aidersonenfant.com/activation?key=651CCH>

En activant votre compte maintenant, vous pourrez:

- Explorer le contenu déjà disponible
- Recevoir automatiquement les nouveautés 2026 dès leur sortie
- Suivre les parcours à votre rythme
- Revenir aux ressources aussi souvent que nécessaire

**Votre compte est déjà activé?** Parfait! N'oubliez pas que vous avez accès à l'ensemble des événements en direct passés, disponibles en rediffusion, ainsi qu'à tous les parcours existants que vous pouvez revisiter au moment qui vous convient.

Date d'expiration : 31 octobre 2026

## **Procédure pour les tempêtes de neige (CSSDM)**

Dans le cas où une tempête est annoncée pour le lendemain, le CSSDM surveille les conditions météo et routières dès la soirée de la veille. Elle peut choisir ou non d'émettre à ce moment **un avis de veille** sur ses différents sites Web et plateformes de médias sociaux. L'avis de veille n'est pas automatiquement synonyme de fermeture de nos établissements pour le lendemain.

Par la suite, la décision de fermer ou non les écoles se prend généralement **très tôt le matin**, le jour même, en fonction des conditions météorologiques et de l'état des routes. Ces renseignements guident la prise de décision de notre équipe, en concertation avec les 4 autres centres de services scolaires de l'île de Montréal, les transporteurs scolaires et la Société de transport de Montréal (STM).

Une fois la décision prise, et à ce moment seulement, la chaîne de communication pour joindre parents, élèves et employés est déclenchée. Cette chaîne comprend les canaux suivants : le site web, la page Facebook, le compte Twitter et le compte Instagram du CSSDM, le site web de l'école, des messages dans les médias, ainsi qu'un message dans la boîte vocale du CSSDM et de l'école.

Si aucun message se prononçant sur la fermeture entière ou partielle de nos établissements n'a été diffusé à 6 h du matin, vous pourrez déduire que tous les établissements du CSSDM sont ouverts.

## **Pour des activités extérieures agréables et sécuritaires !**

En plein cœur de la saison hivernale, nous souhaitons vous faire part des bonnes pratiques mises en place à notre école pour assurer la santé et la sécurité de nos élèves et des membres du personnel.

Au fil des ans, diverses solutions ont été implantées, en collaboration avec le Centre de services scolaire de Montréal, afin d'encourager les sorties à l'extérieur tout en préservant la sécurité de nos élèves. Notre milieu s'adapte aux particularités du climat québécois et notre personnel fait preuve d'une grande créativité pour faire bouger les jeunes, beau temps, mauvais temps.

### Être bien adapté à l'hiver québécois

À notre école, la pratique des activités extérieures est adaptée à la météo et à l'état de la cour de récréation. Par exemple, lorsqu'il neige et que les conditions le permettent, des jeux spécifiques peuvent être organisés pour tirer profit des joies hivernales.

En cas de grands froids, nous nous appuyons sur divers outils pour guider nos décisions, tels que les prévisions météorologiques d'Environnement Canada, la Charte des températures pour les enfants de l'Association québécoise de la garde scolaire ou encore les Précautions et mesures à prendre en situations de grand froid.

### À retenir

- Lorsque nécessaire, nous écourtons les périodes à l'extérieur. Nous portons aussi une attention particulière à l'habillement des enfants ainsi qu'à leur confort.
- Dès qu'il y a présence de glace, nous veillons à ce que les accès aux entrées de notre bâtiment soient déneigés et déglacés en tout temps.

Toutefois, déneiger ou déglacer entièrement la cour n'est pas une solution privilégiée, notamment du point de vue opérationnel et environnemental.

- Lorsque les conditions ne permettent pas une sortie sécuritaire, les élèves profitent de récréations intérieures, où des activités de jeux collectifs, de lecture et autres sont prévues.

Face aux singularités de notre hiver québécois, l'ensemble de notre personnel demeure engagé à faire bouger les élèves, en priorisant leur sécurité en tout temps.

## **Prise de médicaments à l'école**

Afin d'assurer la sécurité des enfants et pour respecter les règles en vigueur, les adultes de l'école **ne peuvent pas fournir ou administrer de médicaments aux élèves** tels de l'acide acétylsalicylique (Aspirine), acétaminophène (Tylenol, Tempra), ibuprofène (Advil, Motrin) ou autres.

Cependant, les adultes de l'école **peuvent administrer ou distribuer des médicaments prescrits à l'élève**, uniquement si le titulaire de l'autorité parentale complète et signe formulaire joint à cet envoi (formulaire N096).

Il est nécessaire de toujours transmettre le contenant et le contenu originaux du médicament puisque sur l'étiquette sont inscrits, par le pharmacien, le nom de l'enfant, le nom du médecin, le nom du médicament, la date de péremption, la posologie ainsi que la durée du traitement.

L'école se réserve le droit de ne pas administrer le médicament ou mettre fin à l'administration ou la distribution de celui-ci si toutes les informations nécessaires ne lui sont pas transmises en conformité avec le formulaire N096.

Nous vous rappelons aussi qu'un enfant qui fait de la fièvre doit rester à la maison. Des informations supplémentaires au sujet de la fièvre chez les enfants se trouvent ici :

<https://www.ciusssmcq.ca/blogue/86/fievre-chez-l-enfant-on-repond-aux-5-questions-que-les-parents-se-posent/>

Nous vous remercions de votre collaboration.